

## Observations sur le projet de la nouvelle Agence Belfius de Mons

1. La hauteur du bâtiment est trop importante : elle présente un écart de l'ordre de 12 mètres (le bloc A3 présente une hauteur de façade de 25 mètres) par rapport au guide communal sans que cela soit motivé et par rapport au bâti existant!!! La construction devrait se limiter à 5 niveaux.
2. Le revêtement de façade est essentiellement prévu en briques blanches avec un dégradé de la brique mate vers la brique émaillée blanche. Ce revêtement n'est pas commun au sein du tissu urbain existant (prédominance de la brique de ton brun-rouge).
3. Le bloc B est construit contre la propriété du 90, bd Albert-Elisabeth. Son pignon aveugle vient créer une zone d'ombrage considérable sur l'arrière de ce voisin d'autant plus que ce dernier a de nombreuses fenêtres situées latéralement. Ce dommage s'étend d'ailleurs pour les jardins et façades arrières des propriétés au-delà du numéro 90. Dans la situation actuelle, le pignon de l'agence bancaire et la propriété impactée sont séparés par une circulation privée (entrée du parking) et une zone verte arborisée !!! Il y a là une incidence environnementale négative indiscutable.
4. Il est regrettable que l'on détruise le bâtiment actuel qui est relativement récent (30 ans) et de bonne facture. Il aurait pu être intégré dans le nouveau projet. La séquence des baies vitrées pourrait être modifiée sans trop de difficultés puisque l'actuelle façade est composée de panneaux préfabriqués (comprenant baies vitrées et briques de parement) accrochés à l'ossature. La destruction d'un bâtiment a un coût écologique très lourd et n'est pas justifiée ici. Cela est d'autant plus regrettable que Belfius s'affiche comme « CO2 NEUTRAL » !!!
5. Le projet implique l'abattage de nombreux arbres dont 4 marronniers entièrement visibles de l'espace public. Les plantations nouvelles envisagées, pour la plupart réalisées au-dessus du parking souterrain, ne possèdent pas la même valeur d'agrément que les arbres existants. La compensation en termes de plantations devrait être plus importante et évaluée suivant la circulaire n°2660 de la région wallonne.
6. Les entrées et sorties du parking souterrain sont situées au même endroit sur l'avenue Jean d'Avesnes. Vu les 115 emplacements prévus pour les voitures, les mouvements automobiles risquent de créer bien des embarras sur l'avenue. Ne serait-il pas plus indiqué de prévoir entrée et sortie en des lieux différents : entrée au niveau de l'avenue Jean d'Avesnes et sortie sur le boulevard Albert-Elisabeth ?
7. Le creusement du parking souterrain et la conception de son cuvelage étanche vont perturber fortement la nappe d'eau souterraine très importante (avec écoulement venant du centre-ville vers le boulevard) avec risque d'inondation des caves et d'atteinte à la stabilité pour les biens immobiliers sis dans l'environnement immédiat.
8. La notion de « signe » que Belfius voudrait introduire avec son architecture contemporaine et imposante pour valoriser l'entrée sud de la Ville de Mons ne peut pas être un concept acceptable. Sans doute qu'un « signe » serait le bienvenu pour la porte de la Place des Chasseurs à Pied. Mais il se devrait d'être une émanation publique communale hors de toute connotation privée ou/et commerciale. Il serait d'ailleurs à inscrire au milieu de la grande esplanade nue et se devrait de respecter la présence toute proche du mémorial aux défunts des deux Guerres. Le « signe » (une sculpture contemporaine par exemple !) pourrait quelque peu rassurer l'automobiliste bien souvent perturbé par le manque d'orientation de ce grand espace qui est en attente d'un repère depuis 32 ans. Témoin : le nombre d'accidents qu'on y enregistre !!!